

Rectorat de l'académie de Créteil
DPAE 2
Gestion des opérations collectives
Affaire suivie par : Audrey SKIBA
Tél : 01 57 02 61 77
Mél : ce.dpaeactesco@ac-creteil.fr

4, rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu Vu le décret 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Créteil du 15 janvier 2021 ;

Arrête

Article 1 : Sont inscrits, au titre de l'année 2021, sur la liste d'aptitude aux corps des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES), les Adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES) dont les noms suivent :

1. Mme Gisela LAVOINE affectée au lycée Pierre Mendès-France à SAVIGNY LE TEMPLE.
2. Mme Betty RODRIGUES affectée au lycée le champ de Claye à CLAYE SOUILLY ;
3. Mme Patricia LEMOINE affectée au collège Nicolas Tronchon à ST SOUPPLET ;
4. Mme Estelle DUVAL affectée au lycée Jehan de Chelles à CHELLES ;
5. Mme Jeannette BARKHOU affectée au collège Pablo Neruda à AULNAY SOUS BOIS ;
6. Mme Stéphanie BAUDRY affectée au Centre d'Information et d'Orientation de Créteil à CRETEIL ;
7. Mme Florence BOISSET affectée au lycée Jules Ferry à COULOMMIERS :



8. Mme Christine BELARBY affectée au collège Marie Curie à LES LILAS ;
9. Mme Khedidja MEGHAZI affectée au collège Eugène Delacroix à ROISSY EN BRIE ;
10. Mme Christiane ANGLIO affectée au collège Didier Daurat à LE BOURGET ;
11. Mme Hassiba KHERROUBA affectée au lycée Max Dormoy à CHAMPIGNY SUR MARNE ;
12. Mme Carole IACOPINELLI affectée à l'Université Sorbonne Paris Nord à VILLETANEUSE ;
13. Mme Marie-Joseph HELDERAL affectée au lycée Jacques Brel à CHOISY LE ROI ;
14. Mme Vesna REDON affectée au collège Jean Charcot à JOINVILLE LE PONT ;
15. Mme Valérie LE GOFF affectée au collège Pablo Neruda à GAGNY ;
16. Mme Corinne LUCAS affectée au Centre d'Information et d'Orientation de Drancy à DRANCY ;
17. Mme Nathalie DELARBRE affectée à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-St-Denis à BOBIGNY ;
18. Mme Noria TANNE affectée à l'Université Paris Est Créteil à CRETEIL ;
19. Mme Patricia EBRING affectée à l'Université Vincennes ST Denis à SAINT DENIS ;
20. Mme Soraya BELOUADI affectée au lycée Charles de Gaulle à ROSNY SOUS BOIS ;
21. Mme Victoire KPATCHAMA affectée au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
22. Mme Andrée MONZIALO affectée à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne à CRETEIL ;
23. Mme Miguel GENOT affecté au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL.

Liste complémentaire :

1. Mme Salima KHELIL affectée au Rectorat de l'académie de Créteil à CRETEIL ;
2. Mme Marlène CHAMBONNET affectée au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Créteil à CRETEIL ;
3. Mme Thérèse BONNAL affectée au collège Joseph Lakanal à VITRY SUR SEINE.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le **25 JUIN 2021**

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines


Carole LAUGIER